



COMMUNE DE MEGEVETTE
COMPTE RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU JEUDI 07 OCTOBRE 2021

AFFICHÉ le 13/10/2021 - N° D'ORDRE : 42/2021

Nombre de
conseillers :

En exercice : 15

Présents : 14

Votants : 15

L'an deux mille vingt et un, le sept octobre, le conseil municipal de la commune de Mégevette, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Max MEYNET-CORDONNIER, Maire.

Convocation en date du 30 septembre 2021.

PRESENTS : BEGAIN Nicolas, BEL Chantal (arrivée à 20h30), CONTAT Jean-Noël, CORNALI Iribert, DECROUX Rémy, FAVRAT Mathilde, FAVRE HUGUENOT Rachel, GAMBARIMI Julien, GRANGER COESNON Aurélie, LEJEUNE Magali, MICHELENA Yves, MOLLIAT Jean- Baptiste, PASQUIER Suzy, PERRET Josiane.

ABSENTS EXCUSES : BEL Chantal ayant donné procuration à Max MEYNET-CORDONNIER (arrivée à 20h30).

SECRETAIRE DE SEANCE : PERRET Josiane

ORDRE DU JOUR

1. DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE PAR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL
2. TAXE FONCIERE : EXONERATION DE DEUX ANS EN FAVEUR DES CONSTRUCTIONS NOUVELLES A USAGE D'HABITATION – RETRAIT DE LA DELIBERATION D42_2021
3. ZAE : PV de mise à disposition par la commune de biens immeubles et de financements affectés à la compétence « gestion ZAE » exercée par la CC4R
4. GITES : TARIFS ET PERIODES D'OUVERTURES
5. FORET : RENOUELEMENT CERTIFICAT PEFC « Programme de reconnaissance des certifications forestières »
6. DEVIS
7. URBANISME
8. DIVERS

DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE :

Mme PERRET Josiane a été désignée comme secrétaire de séance.

LECTURE ET APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU 09 SEPTEMBRE 2021

Aucune remarque. Le compte-rendu est approuvé.

1. DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE PAR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

- 10 DOIGTS : petites fournitures destinées à la garderie pour un montant de 64,84 € TTC.
- VACHOUX : numéros pour appartements du Presbytère pour un montant de 58,88 € TTC.
- VACHOUX : numéros de maisons pour un montant de 173,36 € TTC.
- SECURIMED : mallette PPMS destinée à l'école pour un montant de 140,40 € TTC.

2. TAXE FONCIERE : EXONERATION DE DEUX ANS EN FAVEUR DES CONSTRUCTIONS NOUVELLES A USAGE D'HABITATION

N° D46_2021

Monsieur le Maire rappelle la délibération n° D42_2021 portant sur l'article 1383 du code général des impôts qui permet aux communes qui le souhaitent de limiter l'exonération de TFPB pour les constructions nouvelles (achevées à partir du 02/01/2021), celles-ci doivent impérativement prendre une nouvelle délibération **avant le 01/10/2021**.

Suite à un mail du contrôle de légalité, l'exonération à 100% étant maintenu, il n'est pas nécessaire de faire une délibération, celle-ci doit donc être retirée.

Il demande à l'assemblée de se prononcer sur cette décision.

*Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,
Par 15 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention(s) :*

Accepte le retrait de cette décision

Charge le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

3. ZAE : PV de mise à disposition par la commune de biens immeubles et de financements affectés à la compétence « gestion ZAE » exercée par la CC4R

N° D47_2021

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal la délibération de la CC4R en date du 26/04/2021 (annexe 1), portant sur l'intégration de la ZAE de Mégevette dans le champ communautaire et précise que l'emprise foncière privée de la commune servant à aménager les 4 lots, reste propriété de la commune. Il est donc proposé de signer conjointement le procès-verbal (annexe 2) de mise à disposition de l'espace public de la ZAE de la Place dans le cadre de la compétence développement économique et plus particulièrement gestion et entretien de ZAE.

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.5211-5-III, L.5211-17 et L.5211-18-I ;

Vu les trois premiers alinéas de l'article L.1321-1, les deux premiers alinéas de l'article L.1321-2 et les articles L.1321-3 à L.1321-5 du code général des collectivités territoriales ;

Considérant qu'en application de l'article L.5211-5-III du code général des collectivités territoriales, « le transfert des compétences entraîne de plein droit l'application à l'ensemble des biens, équipements et services publics nécessaires à leur exercice, ainsi qu'à l'ensemble des droits et obligations qui leur sont attaché à la date du transfert, des dispositions des trois premiers alinéas de l'article L.1321-2 et les articles L.1321-3, L.1321-4 et L.1321-5 du code général des collectivités territoriales » ;

Considérant que l'article L.1321-1 du code général des collectivités territoriales qui stipule que « le transfert d'une compétence entraîne de plein droit la mise à disposition de la collectivité bénéficiaire des biens meubles et immeubles utilisés, à la date du transfert, pour l'exercice de cette compétence » ;

Considérant qu'en vertu de l'article 4 de ses statuts, la Communauté de Communes est compétente en matière « d'Actions de développement économique : création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire » ;

*Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,
Par 15 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention(s)*

Approuve le caractère intercommunal de la ZAE de la Place composé d'un tènement de 0,61 ha ;

Approuve le procès-verbal de mise à disposition de l'espace public de la ZAE de la Place dans le cadre de la compétence Développement économique et plus particulièrement la gestion et l'entretien de la ZAE ;

Charge Monsieur le Maire de signer ce PV.

4. GITES : TARIFS ET PERIODES D'OUVERTURES

N° D48_2021

Monsieur le Maire propose de revoir les tarifs publics des gîtes ruraux au 07 octobre 2021.

A / TARIFS :

Pour rappel : Tarifs de location (D54_2019) au 1^{er} octobre 2020

TARIFS DE LOCATION	APPARTEMENTS		
	Soldanelle Edelweiss 4 personnes	Rhododendron Frenay 5 personnes	Jotty Miribel 7 personnes
FEVRIER Semaine	340.00 €	370.00 €	430.00 €
PAQUES Semaine	150.00 €	170.00 €	190.00 €
JUILLET-AOUT Semaine	250.00 €	280.00 €	320.00 €
Quinzaine	450.00 €	480.00 €	520.00 €
3 semaines	600.00 €	650.00 €	700.00 €
NOEL Semaine	250.00 €	280.00 €	320.00 €
Quinzaine	400.00 €	450.00 €	500.00 €
HORS SAISON Semaine	150.00 €	170.00 €	190.00 €
Nuitée	55.00 €	60.00 €	70.00 €
WEEK-END* Eté	70.00 €	80.00 €	110.00 €
Hiver	90.00 €	100.00 €	120.00 €
Nuit supplémentaire	20.00 €	30.00 €	40.00 €

Tarif hebdomadaire hors charges

(*) Week-end : 2 nuits en hors saison, tarifs toutes charges comprises.

Proposition :

PERIODES	DUREE	APPARTEMENTS			
		Frenay/Soldanelle 65 m ² 9 personnes	Rhododendron 37 m ² 5 personnes	Edelweiss 26 m ² 5 personnes	Jotty & Miribel 43 m ² 6 personnes
FEVRIER	Semaine	820	430	310	550
PAQUES	Semaine	590	330	230	400
JUILLET-AOUT	Semaine	690	390	290	460
NOEL	Semaine	690	390	290	460
HORS SAISON	Semaine	550	310	210	360
Nuitée hors saison	(réservation pour 2 nuits minimum)	90	50	45	55
CHARGES	Au KW/H	0,20	0,20	0,20	0,20
Forfait ménage		60	40	40	50
CAUTION		300			

Moins 10% à partir de la 3^{ème} semaine toutes périodes.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,
Par 15 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention(s) :

- **ACCEPTÉ** la proposition de Monsieur le Maire.
- **VALIDÉ** les tarifs ci-dessus.

B / PERIODES D'OUVERTURE :

N° D49_2021

Monsieur le Maire propose de définir les périodes d'ouvertures des gîtes :

Ouverture 6 mois/an soit 26 semaines réparties comme suit :

- Vacances d'hiver « février / mars » en période scolaire : 4 semaines
- Vacances de printemps « avril / mai » en période scolaire : 4 semaines
- Vacances d'été « juillet / août » en période scolaire : 10 semaines
- Vacances de Noël / Nouvel An « décembre/janvier » en période scolaire : 2 semaines
- HORS SAISON : 6 semaines

*Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,
Par 15 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention(s) :*

ACCEPTE la proposition de Monsieur le Maire.

VALIDE les périodes ci-dessus.

5. FORET : RENOUELEMENT CERTIFICAT PEFC « Programme de reconnaissance des certifications forestières »

N° D50_2021

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal les décisions suivantes :

- le 6 juillet 2007 acceptant l'adhésion au Programme Européen des Forêts Certifiées (PEFC) pour une durée de 5 ans,
- le 16 décembre 2011 (n°2011/097) renouvelant l'adhésion à PEFC pour une durée de 5 ans (de 2012 à 2016)
- le 22 septembre 2016 (D63_2016) renouvelant l'adhésion à PEFC pour une durée de 5 ans (de 2017 à 2021)

Il donne lecture à l'assemblée d'un dossier de renouvellement à PEFC Auvergne-Rhône-Alpes en date du 20 septembre 2021, pour la période 2022-2026.

Il propose aux membres du conseil municipal de renouveler cette adhésion, afin d'apporter aux produits issus de la forêt communale, les garanties éventuellement demandées par les industriels, les négociants et les consommateurs concernant la qualité de la gestion durable.

*Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,
Par 15 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention(s) :*

- de renouveler son adhésion à la politique de qualité de la gestion durable définie par l'Association PEFC Auvergne-Rhône-Alpes de Certification Forestière et accepter que ce renouvellement d'adhésion soit rendue publique ;
- de s'engager à respecter le cahier des charges du propriétaire forestier de la Région Auvergne-Rhône-Alpes ;
- de respecter les règles d'utilisation du logo PEFC en cas d'usage de celui-ci ;
- de s'engager à mettre en place les mesures correctives qui pourraient m'être demandées par PEFC Auvergne-Rhône-Alpes en cas de non-conformité de mes pratiques forestières au cahier des charges du propriétaire ;
- d'accepter qu'en cas de non mise en œuvre par mes soins des mesures correctives qui pourraient m'être demandées, je m'exposerais à être exclue du système de certification PEFC Auvergne-Rhône-Alpes ;
- de s'engager à respecter le cahier des charges relatifs à l'exploitation des bois qui seront façonnés et débités sous la responsabilité de la commune ;
- de s'engager à honorer la cotisation à PEFC Auvergne-Rhône-Alpes;
- de signaler toute modification concernant la forêt communale ;
- autorise Monsieur le Maire à signer tout document s'y référant ;
- charge Monsieur le Maire de demander à l'ONF de mettre en œuvre sur les terrains relevant du régime forestier, les engagements pris par la collectivité dans le cadre de son adhésion à PEFC Auvergne-Rhône-Alpes.
- prévoit cette somme au budget primitif de l'année 2022 d'un montant de 384,32 € TTC (pour une surface forestière de 359,32 ha), pour 5 ans (de 2022 à 2026).

4. DEVIS

Sans objet

5. URBANISME

N° de dossier	Déposé le	Demandeur	Terrain	Commentaires	Accordé le	Refusé le
PC07417421 C0004	11/06/2021	M. MONET Loïc	C 1953 Grand-Pré	Construction maison d'habitation Demande de pièces complémentaires 10/07/21 Reçues le 04/08/21	23/09/21	
DP07417421 C0010	16/08/2021	CANEL pour Mme SALINAS Arlette	B 1684 Chaumety	DIVISION PARCELLAIRE	10/09/21	
PC07417421 C0009	04/09/21	M. GUFFROY Goffrey	C 209 Les Fornets derrière	Construction d'une habitation		17/09/21
DP07417421 C0011	04/09/21	M. Kevin MARIN	D 1750 86, chemin de la Culaz	Construction aire de jeux	05/10/21	
DP07417421 C0012	08/09/21	COMMUNE DE MEGEVETTE	C 2363 ZAE LA PLACE LOT A	Division	01/10/21	

6. DIVERS

- Contentieux entre la commune et l'entreprise PETAVIT sur la réalisation de travaux sur le réseau d'assainissement collectif, l'audience au Tribunal Administratif de Grenoble se tiendra le 12 octobre 2021 à 11H15 ;
- Avancée des travaux route forestière de la Bray, fin de chantier prévu à la fin du mois d'octobre ;
- Recrutement de Mme Nathalie MAITRE pour le remplacement de Mme Angéline LAROSE au poste de secrétaire de mairie, suite à mutation ;
- Rencontre avec Mme MACHEDA chargée de mission pour la définition des projets communaux pour la durée du mandat à inscrire au Contrats de Relance et de Transition Écologique (CRTE). Ce CRTE a vocation à accompagner la création et/ou le renforcement de projets de territoires compatibles avec les besoins de cohésion des territoires et de transition écologique ;
- Téléthon : réunion pour organisation/actions à prévoir avec les associations ;
- Commission communication : installation d'une décoration sur la façade de la mairie pour « octobre rose ». En novembre, à l'occasion de « Movember » ayant pour but de sensibiliser la population à la santé masculine et récolter des dons qui serviront à la recherche sur les cancers de l'homme, une nouvelle décoration sera installée ;
- Commission culture CC4R : projet de création d'un centre culturel sur le territoire de la CC4R
- Pipe-lait : remerciements à tous les bénévoles, ayant participé à sa reconstruction.

Séance levée à 22 heures 30

PROCHAINE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL PREVUE LE 18 NOVEMBRE A 19H30

